



PEARL INFRASTRUCTURE CAPITAL REALISE LE 3EME CLOSING DE SON 2EME FONDS A 306M€ ET LANCE LES ESSAIS DU DERNIER INVESTISSEMENT DE SON PREMIER FONDS, GREEN VALLEY ENERGIE (FRANCE)



Les équipes de PEARL et d'Edmond de Rothschild Private Equity ont le plaisir d'annoncer le troisième closing du deuxième millésime, PEARL Infrastructure Capital II SCA, RAIF, réalisé le 28 février 2024 avec 306 millions d'euros d'engagements. Cet accomplissement intervient sept mois après le premier closing du fonds et est en ligne avec son objectif de 400 millions d'euros.

PEARL II dispose d'une base solide d'investisseurs français et européens, parmi lesquels le Fonds Européen d'Investissement (dans le cadre du programme InvestEU), des banques, des compagnies d'assurance ainsi que des institutions de retraite et prévoyance.

PEARL II est un fonds d'investissement spécialisé dans le financement, en equity et sur base majoritaire, de projets d'infrastructures environnementales en Europe. Ces projets incluent la production d'énergie renouvelable, la valorisation des déchets et l'économie circulaire, et ciblent principalement les grands groupes industriels et les grandes collectivités qui doivent faire face au double défi de la transition écologique et énergétique.

PEARL II se démarque par son engagement dans le domaine des énergies renouvelables de type « baseload » (non intermittente) susceptible de répondre à la fois aux objectifs de décarbonation de l'industrie tout en satisfaisant les exigences de fonctionnement continu requis par les industriels et les réseaux de chaleur urbains. Ses investissements se concentreront sur divers segments, notamment la biomasse, le biogaz, le biométhane, les biocombustibles solides et les liquides à destination des transports (inclus SAF), l'hydrogène vert, ainsi que de la géothermie et la valorisation des déchets.

PEARL II est un fonds classé « article 9 SFDR » et labellisé Greenfin, avec un taux d'alignement à la taxonomie européenne de 66% minimum.

Conformément à sa feuille de route, PEARL, a intégralement déployé son premier millésime, PEARL Infrastructure Capital I SCA, RAIF, en deux ans et demi, après un closing final en mars 2020. A cet égard, après un an et demi de construction, PEARL I, franchit une étape décisive pour son dernier investissement *greenfield* : la centrale de cogénération biomasse Green Valley Energie, située dans les Vosges (France), qui démarre ses opérations de *commissioning* avec les premiers essais à froid. Prévue pour entrer en service à l'été 2024, Green Valley Energie sera la plus grande centrale de cogénération biomasse à partir de bois déchet de France, avec une capacité de production de 100 MWth d'énergie thermique décarbonée et de 25MWe d'électricité renouvelable. Cette installation générera ainsi plus de 900 GWh/an d'énergie renouvelable (électricité et thermique) permettant d'éviter l'émission de 213 000 tCO₂ eq par an.

Jean-Christophe GUIMARD, Co-Fondateur et Président de PEARL, déclare : *“L'Europe milite pour un pacte industriel afin de réconcilier les objectifs de transition énergétique et de réindustrialisation. Dans ce cadre, PEARL est fier de contribuer aux objectifs de décarbonation de l'industrie en démarrant les essais de sa centrale de cogénération de Green Valley Energie et en réalisant le 3ème closing de son second fonds ».*

Johnny el Hachem, CEO d'Edmond de Rothschild Private Equity, déclare : *« Dans un contexte marqué par l'inflation, les investisseurs continuent de nous accorder leur confiance. La stratégie PEARL montre son importance et sa pertinence envers la construction d'une économie bas carbone, résiliente et durable pour les générations futures, dans laquelle notre Groupe est résolument engagé. »*

À PROPOS DE PEARL INFRASTRUCTURE CAPITAL

PEARL Infrastructure Capital SCA, RAIF est un fonds d'investissement de private equity ayant réalisé son closing final en mars 2020 et dédié aux infrastructures au service de la transition énergétique et à l'économie circulaire en Europe principalement pour les industriels. Fondé par une équipe de professionnels expérimentés issus du secteur de l'énergie et de l'environnement, membre partenaire de Edmond de Rothschild Private Equity, PEARL investit en actionnaire majoritaire sur des actifs et des projets de production d'énergie renouvelable non-intermittents de taille moyenne, *greenfield* ou *early brownfield*, au service des industriels et des collectivités locales. PEARL a réalisé depuis fin 2020 huit investissements dans le domaine de la cogénération biomasse sur son premier fonds, en France, Allemagne et Croatie, et a réalisé le 13 juillet 2023 le premier closing de son second fonds, PEARL Infrastructure Capital II SCA, RAIF.

AIFM : Edmond de Rothschild Private Equity Luxembourg S.A - 4, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Le fonds PEARL Infrastructure Capital SCA, RAIF est fermé à la commercialisation. La mention de l'investissement ne constitue pas une recommandation d'acheter ou de vendre les titres de cette société présentée. Le fonds PEARL Infrastructure Capital II SCA, RAIF est réservé aux seuls investisseurs professionnels.

À PROPOS DE EDMOND DE ROTHSCHILD PRIVATE EQUITY

Edmond de Rothschild Private Equity gère plus de 4,0 milliards d'euros d'actifs sous gestion au travers de deux AIFM. Avec une approche entrepreneuriale de la finance et soutenue par des convictions fortes, Edmond de Rothschild Private Equity construit et développe des stratégies d'investissement différenciées qui apportent une réponse durable aux enjeux environnementaux et sociaux.

Créé en 1953, le Groupe comptait plus de 160 milliards de francs suisses d'actifs sous gestion au 31 décembre 2022, 2 500 collaborateurs et 30 implantations dans le monde.

Contacts presse :

EDMOND DE ROTHSCHILD

Louis Betton : +41 79 578 81 37 – l.betton@edr.com

PEARL INFRASTRUCTURE CAPITAL

Inès Helal : : +33 7 63 41 77 29 – ihelal@pearlinfracap.eu

DISCLAIMER :**MARKETING COMMUNICATION**

Cette communication n'a pas été examinée ou approuvée par un organisme de réglementation dans une quelconque juridiction. Les informations fournies ne doivent pas être considérées comme une offre, une incitation ou une sollicitation à négocier par quiconque dans une juridiction où cela serait illégal ou dans laquelle la personne qui les fournit n'est pas qualifiée pour le faire. Elle n'est pas destinée à constituer et ne doit pas être interprétée comme un conseil ou une recommandation d'investissement.

Tout investissement comporte des risques spécifiques, notamment des risques de perte en capital ainsi que des risques inhérents aux investissements en capital-développement dont des risques de liquidité. Il appartient aux investisseurs de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à leur situation individuelle, en recourant, le cas échéant, à des conseils indépendants appropriés. En outre, le client ou le client potentiel doit prendre connaissance des statuts du fonds, du mémorandum de placement privé et/ou de tout autre document requis par la réglementation locale, qui sont fournis avant toute souscription et disponibles gratuitement sur demande. Les documents juridiques sont disponibles en anglais et peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de l'AIFM.

Fonds Article 9 SFDR : fonds dont la politique d'investissement fait état d'un objectif d'investissement durable.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/Luxembourg/EN/EDRPE%20Lux%20-%20Article%2010%20SFDR%20vEN.pdf>